



LE DIRECTEUR GENERAL

DECISION x A
N°2021- 032 /DGEFC/DOFP/SGCDP/SA

PORTANT NOMINATION DANS LES CELLULES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT FORESTIER

LE DIRECTEUR GENERAL DES EAUX, FORETS ET CHASSE,

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;
- vu la loi n°93-009 du 2 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin ;
- vu la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004, portant régime de la Faune en République du Bénin ;
- vu la loi 2020-18 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ; **lepotentiel-benin.info**
- vu la décision portant proclamation le 21 avril 2021, par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure type des Ministères ;
- vu le décret n°2019-547 du 11 décembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cade de Vie et du Développement Durable;
- vu le décret n°96-271 du 2 juillet 1996 portant modalités d'application de la loi n°93-009 du 2 juillet 1993, portant régime des forêts en République du Bénin ;
- vu le décret 2011-394 du 28 mai 2011 fixant les modalités de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats en République du Bénin ;
- vu le décret n°2016-147 du 17 mars 2016, portant statuts particuliers des corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse, tel que modifié par le décret 552 du 29 novembre 2017 ;
- vu le décret n°2021-457 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

- vu le décret n°2016-149 du 17 mars 2016, portant définition et organisation des emplois dévolus aux fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse ;
- vu le décret n°152-2016 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission de mutation des fonctionnaires des Eaux, Forêts et chasse ;
- vu la décision n°018/DGEFC/DOFP/SGCDP/DSGC/SA du 22 juillet 2021 portant création de la commission nationale de mutation des fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au titre de 2021 ;
- vu le procès-verbal de la commission nationale de mutation en date du 1^{er} octobre 2021 ;
- vu les instructions particulières ;
- vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er : Les Conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse dont les noms suivent sont nommés dans les emplois ci-après :

Nom et prénoms	Poste	Observations
CNE KIKI Paul	C/CTAF/AS	
SLT YONLONFOUN Richard	RSE/CTAF/AS	CTAF PFCB
CNE OGOUVIDE Djayé Ola Alphonse	C/CTAF SGG	
CNE GBLETO Gilbert	C/CTAF OSN	CTAF PFCB
SLT ALAGBA A. Moudjibou	RSE/CTAF OSN	
SLT MIGNANWANDE S. G. Désiré	C/CTAF OB	CTAF PFCB
CNE GBOYOU Honfin Bernard	C/CTAF-TR	
SLT DADEGNON Sévérin	RSE/CTAF-TR	
CNE HOUNKPEVI Koassi Robert	C/CTAF AGOUA	CTAF PFCB
SLT HOUESSINON Gabin	RSE/ CTAF AGOUA	CTAF PFCB
CNE SOUNON Mariatou	C/CTAF Loguozohè	CTAF PFCB
CNE ADAM ISSIFOU Sahadatou	C/CTAF-Obk	CTAF PFCB
SLT ZINSOU Elie	RSE/CTAF-Obk	CTAF PFCB
SLT GNAHOUI S. Coentin	C/CTAF-TTK	
SLT DANGNON C. Etienne	RSE CTAF-TTK	CTAF PFCB

Nom et prénoms	Poste	Observations
CNE YEVIDE Gbètoho Lié-Félix	C/CTAF WMMK	
SLT AGBAOSSI Jonas D.	RSE/CTAF WMMK	
CNE DOSSA Adrien Datondji	C/CTAF-DK	CTAF PFCB
SLT BAKPETE Z. Delphin	RSE/CTAF-DK	CTAF PFCB
CNE AKIONLA Domitien M. André Moboladji	C/CTAF MK	

lepotentiel-benin.info

Article 2 : Les intéressés sont tenus de rejoindre leurs postes respectifs de mutation dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

Article 3 : Les intéressés bénéficient, conformément aux textes en vigueur, des avantages liés à leurs fonctions

Article 4 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait à Cotonou, le

08/10/2021


Conservateur Principal Rémi HEFOUME
 (Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse pi)

AMPLIATIONS : MCVDD (ATCR-01) ; DT/DGEFC (13) ; CIF (09) ; ONAB (01) ; CENAGREF (01) ; PAGEFCOM2 (01) ; SYNA-EFC (01) ; SYNFORB (01) ; Intéressés (20).